

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le camping municipal de Saint-Point lac, nous vous demandons de lire attentivement des conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent toutes les réservations d'emplacement « tourisme » et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales de vente. Le choix et l'achat d'un service est de la seule responsabilité du client.

Le camping municipal de Saint-Point lac est ouvert du 01 mai au 30 septembre.

Ses coordonnées sont les suivantes : Camping Municipal de Saint-Point lac

8 rue du port 25160 SAINT-POINT LAC, 03.81.69.61.64

Mail : contact@camping-saintpointlac.fr

Site internet : www.camping-saintpointlac.fr

Le camping municipal de Saint-Point Lac propose :

- 84 emplacements nu « tourisme » pouvant accueillir des tentes, caravanes, camping-cars et van. 62 emplacements avec électricité et 22 sans électricité.

Nous ne proposons pas de location d'habitation légère de loisirs.

Les doubles-essieux (caravanes, camping-cars, poids lourds) et les équipements de 8 mètres et plus ne sont pas compatibles avec la nature du sol de notre camping.

Champ d'application :

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'emplacement nu sur le terrain du Camping Municipal exploité par la commune de Saint-Point lac (le prestataire), aux clients, sur son site internet www.camping-saintpointlac.fr, ou par téléphone, courrier postal ou électronique.

Les caractéristiques principales des services sont présentées sur le site internet www.camping-saintpointlac.fr ou sur support (papier ou électronique) en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

La version des Conditions Générales de Vente applicable au client est accessible à tout moment sur le site internet et prévaudront le cas échéant sur toute autre version ou tout autre document contractuel. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le client.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions générales de Vente et les avoir acceptées soit en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne, soit, en cas de réservation hors internet, par tout autre moyen approprié. Le client déclare également avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping et s'engage à le respecter.

Informatique et liberté :

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre séjour ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par le camping pour le traitement de votre séjour et pour personnaliser la communication envers nos clients. Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante, en nous indiquant votre nom, prénom et adresse :

Camping municipal de Saint-Point lac, 8 rue du port, 25160 Saint-Point Lac

Fourniture des prestations :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu d'une superficie variant de 80 à 100 m². L'emplacement pourra être occupé après 12h le jour de l'arrivée et devra être libéré avant 12h le jour du départ. Un départ au-delà de 12h entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

Les emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison.

Le forfait comprend l'accès aux infrastructures des sanitaires, aux services de l'accueil, à l'aire de jeux.

Les occupants :

Les emplacements sont prévus pour un nombre maximal de 6 personnes (bébé y compris) et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes. Le responsable du contrat doit être majeur au jour de l'entrée dans les lieux. Toute personne en visite doit être obligatoirement déclarée à l'accueil avant de pénétrer dans le camping.

Les véhicules des visiteurs ne sont pas autorisés sur le terrain de camping, ils doivent être stationnés sur le parking à l'extérieur.

Les mineurs (de 16 à 18 ans seulement) sont acceptés sans la présence sur le camping pendant toute la durée de leur séjour d'au moins un de leur parents ou d'un représentant désigné par l'un des parents, uniquement sur présentation à la réception d'une décharge parentale dûment remplie.

Les chiens sont autorisés sur le terrain de camping sur présentation de leur carnet de vaccinations. **Maximum 2 chiens par emplacement.**

Réservations :

Le client sélectionne sur le site ou sur tout document adressé par le camping les services qu'il désire commander.

Il appartient au client de vérifier l'exactitude des informations saisies dans le formulaire de demande de réservation (nombre de personnes, catégorie de place, date de séjour...) et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation par le paiement de l'acompte.

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après l'acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. La commande n'est considérée comme définitive qu'après l'envoi au client de la confirmation de réservation par le prestataire par courrier électronique.

Toute commande passée sur le site internet www.camping-saintpointlac.fr constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le client et le prestataire. Toute commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

Tarifs :

Le camping est municipal. Les tarifs sont votés chaque année par les élus. Il ne peut donc y avoir ni remise ni ristourne. De plus, s'agissant d'une comptabilité publique, les opérations d'encaissement doivent être rigoureuses. Veillez à bien déclarer les accompagnants, véhicules, matériels... Le Trésor Public impose des justificatifs précis et des paiements en temps.

Les prix exprimés en euros, TTC, sont affichés à la réception et sur le site internet www.camping-saintpointlac.fr.

Taxe de séjour :

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la communauté de communes, **n'est pas incluse dans les tarifs**. Son montant est déterminé par personne (adulte) et par jour par la communauté de communes du Mont' d'Or et des deux Lacs. Elle est à acquitter lors du paiement du service et figure distinctement sur la facture.

Contribution à la gestion des déchets :

La taxe de contribution à la gestion des déchets, collectée par la municipalité de Saint-Point Lac, est incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par jour et par emplacement. Elle est à acquitter lors du paiement du service et figure distinctement sur la facture.

Conditions de paiement :

- Acompte :

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le client. L'acompte correspond à 30% du prix total de la fourniture des services commandés, et des frais de réservation de 8 euros sont exigés lors de la passation de la commande par le client. Ils devront être réglés dès réception du contrat de réservation. Seul l'acompte de 30% sera déduit du montant total de la commande.

Une facture d'acompte vous sera envoyée par e-mail ou courrier sur demande.

- Paiement et solde :

Il comprend le solde du séjour, les animaux et les personnes et/ou voiture supplémentaires et les taxes de séjour et de contribution à la gestion des déchets.

Le paiement du solde des prestations se fait sur place, la veille du départ.

Vous pourrez régler, en espèce, par carte bancaire (sauf American express), par chèque bancaire, par chèques vacances ANCV (papier ou dématérialisé) par virement bancaire.

Le prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement de suspendre ou d'annuler la fourniture des services commandés par le client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

Retard, interruption ou annulation :

- Prestations non utilisées :

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

- Annulation du fait du camping :

Le Camping se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des cas de forces majeures ou fortuits qui pourraient nuire à la sécurité des participants. Pour toute annulation

provenant de la part du Camping, sauf cas de force majeure ou pandémie ou faute du client, le règlement sera remboursé intégralement. Cependant, cette annulation ne pourra, en aucun cas, donner lieu au versement de dommages et intérêts.

En cas d'expulsion pour non-respect du règlement intérieur ou des CGV, aucun remboursement ne sera effectué.

- Annulation du fait du client :

Le camping peut rembourser l'acompte au client en cas d'annulation uniquement sur présentation de justificatifs tels que, certificat médical signé et tamponné par le médecin, certificat de sinistre (incendie, cambriolages, explosion...), déclaration d'accident, certificat de décès du client, de ses parents, frères, sœurs, de son conjoint ou enfants. Tous ces justificatifs devront être impérativement signés et tamponnés par l'organisme les attestant ET si la demande d'annulation intervient au moins 1 mois avant la date d'arrivée.

Pour faciliter la démarche, veuillez prendre contact par mail avec la Réception du camping pour connaître les documents nécessaires à la constitution du dossier de remboursement (dossier à compléter, RIB, certificats...). Ces pièces justificatives sont indispensables pour la validation du remboursement par le Trésor Public.

Droit de rétractation :

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

Litige :

Suivant l'article L 141-5 du code de la consommation : en cas de litige le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeure au moment de la conclusion du contrat ou de la survenue du fait dommageable.

Camping Municipal de Saint-Point Lac

8 rue du port – 25160 Saint-Point Lac – France

Tel : +33(0)3.81.69.61.64 – E-mail : contact@camping-saintpointlac.fr - www.camping-saintpointlac.fr

Classement tourisme ** - SIRET : 21250525900052

